

Paris, le 13 mai 2014

**Information relative au nombre de droits de vote et d'actions
composant le capital social au jour de la publication de l'avis de
réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (Balo)**

En application des dispositions de l'article R.225-73-1 du Code de Commerce, la Société FONCIERE 7 INVESTISSEMENT informe ses actionnaires qu'à la date du 25 avril 2014, date de la publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 3 juin 2014, le nombre total des droits de vote et d'actions s'élevait à 1 600 000.